Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260216-2026021606-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du Lundi 16 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize février à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur OMNES Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 9 février 2026
Date d'affichage : 9 février 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres représentés : 2
Etaient présents : OMNES Jean-Pierre, Maire,
BIDAUD Valérie, ANDRE Alain, LAURENT Martine, BESREST Nicolas ; adjoints
MAGDELAIN Emmanuel, HELLIO Michel, JACQUELIN Nadine, MORIN Marie-Noëlle, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, GAUDU Fabienne, ROUXEL Jérôme, FROSTIN Gwenaëlle, ANDOUARD Emmanuel ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : ETIENNE Brigitte, représentée par JACQUELIN Nadine ; STRUGAREK Jean-Luc, représenté par HELLIO Michel ; HAMON Sandrine, excusée ; OISEL Julien
Monsieur BESREST Nicolas a été élu secrétaire.

DELIBERATION N° 2026-02-16-06 : Charte d'éclairage public et biodiversité – Lamballe Terre et Mer et Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal, que Lamballe Terre et Mer en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, s'est engagée dans une charte « éclairage public et Biodiversité ». Celle-ci vise à mieux concilier les enjeux liés à l'éclairage public (état du parc, économies d'énergie, besoin de sécurité des usagers) et la préservation de la biodiversité nocturne, fortement impactée par la pollution lumineuse.

Plus de 15 000 points d'éclairage public sont recensés sur le territoire. Le diagnostic mené entre 2024 et 2025 a permis d'établir un rapport technique pour chaque commune du territoire.
Le rapport concernant la commune de PLURIEN a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux, il permet d'identifier et caractériser techniquement chaque point lumineux et d'analyser les incidences sur les zones à enjeux pour la préservation de la trame verte et bleue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, souhaitant s'engager dans la démarche, décide par 16 voix et 1 abstention (MAGDELAIN Emmanuel) :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte « Eclairage public et Biodiversité »

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre **OMNES**

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Nicolas **BESREST**

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le 17 février 2026
Le Maire,
Jean-Pierre OMNES

MAIRIE DE PLURIEN Côtes d'Armor